



**Suite DELIB 2026_04_11
 du 13 AVRIL 2026**

Le Conseil Municipal décide :

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES

Article 1^{er} : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au maire , dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

ELUS	Références Taux maximal en % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (commune dont le nombre d'habitants est compris entre 1 000 et 3 499)	Montant de l'indemnité mensuelle (en % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique versée à compter du 14 avril 2026
Mme Magali IMBERT, 1 ^{er} adjoint au maire	21.38 %	15.00 %
M. Honoré ACCHIARDI, 2 ^{ème} adjoint au maire	21.38 %	15.00 %
Mme Sandrine MOSCONI, 3 ^{ème} adjoint au maire	21.38 %	15.00 %
M. Fabrice DI GIACOMO, 4 ^{ème} adjoint au maire	21.38 %	15.00 %

Article 2 : précise que cette indemnité sera versée à compter du 14 avril 2026 – date de publication des arrêtés de délégation et de la présente délibération.

Article 3 : dit que cette délibération annule toutes les dispositions antérieures

Article 4 : Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
 Pour extrait certifié conforme
 au registre des délibérations du Conseil Municipal
 le Maire
 Jean Claude NIEL

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en préfecture le 14/04/2026...et son affichage le 14/04/2026 et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours soit par voie postale devant le tribunal administratif de Nice, 18 avenue des fleurs 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application Télérecours, accessible par le lien suivant <http://www.telerecours.fr/>, dans un délai de deux mois à compter du 14/04/2026.....



le Maire
 Jean Claude NIEL

